



BENOR

BCCA

# CERTIFICAT BENOR

délivré sur la base des dispositions du Règlement d'Application pour la certification BENOR  
de tuyaux thermoplastiques et accessoires, TRA **BB 651**, à l'entreprise

**Omniplast bv**

**Taylorweg 4, NL - 5466 AE Veghel,**

pour la production de

**Tubes en PVC pour l'évacuation d'eaux-vannes et d'eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments, groupe de dimensions 1 (32-90mm), 2 (110-200mm) et 3 (250-315mm)**

fabriqués dans l'unité de production

**Omniplast bv**

**Taylorweg 4, NL - 5466 AE Veghel,**

en conformité avec la

**NBN EN 1329-1:2021 « Systèmes de canalisations en plastique pour l'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments - Poly(chlorure de vinyle) non plastifié (PVC-U) » et les PTV 1005:2021**

Par la délivrance de ce certificat, BCCA déclare que, sur base de (I) l'examen initial des caractéristiques des produits sur base d'essais ; (II) l'évaluation initiale et l'acceptation de l'assurance qualité dans la production ; (III) le contrôle externe régulier de la mise en œuvre des processus d'assurance qualité et des schémas de contrôle convenus ; (IV) des essais de contrôle réguliers dans un laboratoire externe agréé, une confiance suffisante peut être accordée aux mesures prises par le titulaire du certificat pour garantir la conformité avec les prescriptions.

L'annexe à ce certificat fournit les données relatives au produit certifié. Ce document constitue une annexe au certificat et est authentifié par BCCA.

Sur base de l'attribution et du maintien du certificat, BCCA octroie au titulaire du certificat le droit d'utiliser la marque BENOR. La preuve de la livraison d'un produit sous la marque BENOR est fournie par une identification appropriée sur le produit. L'utilisation de la marque BENOR ne dispense en aucun cas le titulaire du certificat de ses responsabilités relatives au produit livré. La validité de ce certificat peut être vérifiée sur le site web [www.bcca.be](http://www.bcca.be).

**N° certificat BB-651-662-1329.P D1-2-3-662-1719 | Valable du 2023-03-01 au 2026-02-28**

Délivrée à Bruxelles, le 13 mars 2023.

  
**ir. Benny DE BLAERE**  
Président du Comité de Gestion  
générale Certification & Agrément

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.

BELGIAN CONSTRUCTION CERTIFICATION ASSOCIATION ASBL

SIÈGE SOCIAL: CANTERSTEEN, 47 BE-1000 BRUXELLES

SIÈGE OPÉRATIONNEL: HERMESLAAN, 9 BE-1831 DIEGEM

TÉL. + 32 2 238 24 11

MAIL@BCCA.BE | WWW.BCCA.BE

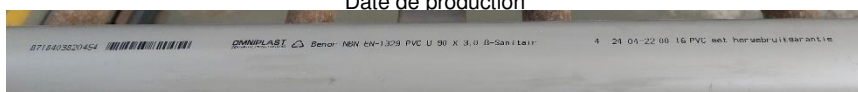


021 PROD

**Annexe au certificat BENOR**  
BB-651-662-1329.P D1-2-3-662-1719

**Tubes en PVC pour l'évacuation d'eaux-vannes et d'eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur de la structure des bâtiments, groupe de dimensions 1 (32-90mm), 2 (110-200mm) et 3 (250-315mm)**

Version 1 du 16 mars 2023

Omniplast PVC		
TYPES FAISANT PARTIE DE CE CERTIFICAT		
Diamètre extérieur (mm)	Epaisseur de paroi B*( mm)	Epaisseur de paroi BD**(mm)
<b>Groupe de dimensions 1 :</b>		
32/40/50	3,0-3,5	-
75/90	3,0-3,5	3,0-3,5
<b>Groupe de dimensions 2 :</b>		
110/125	3,2-3,8	3,2-3,8
160	3,2-3,8	4,0-4,6
200	3,9-4,5	4,9-5,6
<b>Groupe de dimensions 3 :</b>		
250	4,9-5,6	6,2-7,1
315	6,2-7,1	7,7-8,7
Marquage (exemple) :	<p align="center">Omniplast – BENOR – EN 1329 – PVC-U – diamètre x épaisseur de paroi– B ou BD-SANITAIR – Date de production</p>  <p>* B : code de zone d'application pour les composants destinés à être utilisés pour les applications d'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) à l'intérieur des bâtiments  **BD : code de zone d'application pour les composants destinés à être utilisés pour les applications d'évacuation des eaux-vannes et des eaux usées (à basse et à haute température) aussi bien à l'intérieur des bâtiments qu'en enterré dans la structure du bâtiment</p>	

Cette annexe est valable tant que le certificat BENOR est valable.

Délivrée à Bruxelles, le 13 mars 2023.

  
**ir. Benny DE BLAERE**  
Président du Comité de Gestion  
générale Certification & Agrément

La marque BENOR est une marque collective déposée, propriété du Bureau de Normalisation (NBN). La certification BENOR est un système volontaire élaboré sur base d'un consensus entre parties prenantes et est une réponse à la demande de l'utilisateur d'avoir suffisamment d'assurance en ce qui concerne les aspects se rapportant p.ex. à la qualité, à la sécurité publique, à l'aptitude à l'emploi, à la santé et aux intérêts des utilisateurs finaux.